



REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
À la réglementation générale de la discipline.

39^{ème} AUTO CROSS & SPRINT CAR DE MAURON (56) 16 & 17 JUILLET 2022

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST organise les 16 & 17 JUILLET 2022 avec le concours de l'AUTO CROSS MAURONNAIS une compétition automobile régionale d'AUTO CROSS ET DE SPRINT CAR.

▪ **39^{ème} AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE MAURON, 16 & 17 juillet 2022**

Cette compétition compte pour :

- Le championnat de la ligue régionale du sport automobile
- Le championnat des conducteurs ACO
- Le trophée Bernard SEILLER
- Le challenge ouest d'auto cross & sprint car
- Le trophée national d'auto cross & sprint car

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **16 Mai 2022** sous le numéro **29** et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **372** en date du **19 Mai 2022**

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	S'il y a lieu
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GASCARD Patrick LIC N° 162732
Membres du Collège	BRIGARDIS Henri LIC N° 20582
	CERISIER Patrick LIC N° 189022
Directeur de Course	VALEAU Didier LIC N° 10270
Directeur(s) de Course adjoint(s)	ILLIEN Serge LIC N° 36268
Adjoints à la Direction de Course DEPART	GOURDON Joseph LIC N° 8938
Adjoints à la Direction de Course ARRIVEE	LAMBERT Laurent LIC N° 205661
Secrétariat meeting	VALEAU Nicole LIC N° 176665

Commissaires Techniques	RICHARD Yves LIC N° 4953
	BOUGAULT Michel LIC N° 42903
	BROUSSE Guy LIC N° 48007
	SIONNEAU Mickael LIC N° 261013
Chargés des relations avec les concurrents	HARDOU Jean Jacques LIC N° 213770
	COULON Thierry LIC N°4777
Chronométrateur(s) classement chrono	GAASCH Josselin LIC N°215786
	HENRY Stéphanie LIC N° 316047
	MOYON Roselyne LIC N° 213444
	MILLOT Claude LIC N° 148448
Commissaire responsable du Parc Fermé	HARDOU Jean Jacques LIC N° 213770
Secrétariat main courante	
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	TARDIF Frédéric LIC N° 320371
Médecin Chef	HEROUAL NOUREDINE LIC N° 222295
Speaker	LE GENTILHOMME Julien LIC N° 245099
Responsable Sécurité	GANDIN Bernard LIC N° 299557
Responsable du service presse	
Juges de Faits	ILLIEN Serge LIC N° 36268

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST et l'organisateur technique est l'AUTO CROSS MAURONNAIS.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	JEUDI 7 juillet à MINUIT
Publication de la liste des engagés	MERCREDI 13 juillet à MINUIT
Date et lieu de la compétition	16 & 17 juillet 2022 à MAURON (56)
Vérifications administratives et techniques pour les pilotes selon les convocations	SAMEDI 16 juillet <ul style="list-style-type: none"> ▪ DE 7H30 à 10h
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 16 juillet 2022 1h avant la fin des vérifications techniques
Briefing Oral Facultatif	SAMEDI 16 juillet , 15 min après la fin des essais chronométrés au stand restauration
Horaire des essais libres	
Horaire des essais chronométrés	Le samedi 16 juillet à partir de 9h30
Horaire de la course	De 8h jusqu'à 20H
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Au podium, à l'arrivée de chaque finale.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques pour les pilotes prioritaires se dérouleront le SAMEDI 16 JUILLET A PARTIR DE 7h30. Les vérifications administratives se feront au local administratif et les vérifications techniques au local technique.

Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du JEUDI 14 JUILLET (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant

- Margaux LEGENTILHOMME : 07 81 42 09 75

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Margaux LEGENTILHOMME

26 LA TURPINAIS

44750 CAMPBON

Téléphone : 07 81 42 09 75

Mail : margaux.legen@orange.fr

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au JEUDI 7 juillet à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 135 € avec la publicité facultative de l'organisateur

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra être pilotée par un seul pilote, à l'exception des catégories super sprint et sprint girl dans le cadre d'une double monte.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis uniquement dans les catégories sprint car : Maxi sprint, Junior sprint ,Sprint girls et Super sprint .

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

AUTOCROSS :

- TOURISME CUP 30

- BUGGY CUP 30
- MAXI TOURISME 30
- BUGGY 1600 30
- SUPER BUGGY 30

SPRINT CAR :

- MAXI SPRINT 30
- SPRINT GIRL 30
- JUNIOR SPRINT30 (réservé aux pilotes nés entre le 1/1/2004 et le 31/12/2010 inclus)
- SUPER SPRINT 45

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par L'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 1.50 €.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative, sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE MAURON se déroulera sur le circuit MARCEL MOULINEUF. Il est long de 998 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 10 JANVIER 2019 JUSQU'AU 10 JANVIER 2023 sous le numéro 56 12 19 0305 AC NAT 0998.

L'accès au circuit se fait par le centre bourg de MAURON. Le circuit est situé à 1km de la commune.

La pole position est à gauche.

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé à l'entrée de la pré grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents et Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants 06 89 60 24 25.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- SAMEDI 16 Juillet :
Vérifications administratives et technique de 7h30 à 10h
Essai chronométré à partir de 9h30
Briefing oral facultatif après la fin des essais chronométrés
Manche qualificative A et B à partir de 13h30

- DIMANCHE 17 Juillet :

Manche qualificative C à partir de 8H30

Demi-finales à partir de 11h00

Suite des demis finale à partir de 14h00

Finale à partir de 15h30

Podium après l'arrive de chaque finale

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finale

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre de concurrents

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral facultatif des pilotes aura lieu à la fin des essais chronométré au stand restauration, le briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.

7.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester à leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN CHEQUE

Détail des prix en €.

Les mêmes prix seront attribués aux 6 premiers de chaque catégorie.

- 1^{er} 170 €
- 2^{ème} 130 €
- 3^{ème} 115 €
- 4^{ème} 90 €
- 5^{ème} 80 €
- 6^{ème} 70 €

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 6 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium de chaque arrivée de finale.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 de 6kg, type : poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 30 commissaires, dont 2 ou 3 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui ACRB

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

HORAIRE : Ouverture du parc pilotes

Vendredi 15 juillet 2022 : de 14 h à 23 h

Samedi 16 juillet 2022 : a partir de 7 h

- SAMEDI 16 juillet :

Vérifications administratives et technique de 7H30 à 10h pour les pilotes invités

Essai chronométré à partir de 9h30

Briefing oral facultatif après la fin des essais chronométré

Manche qualificative A et B à partir de 13h30

- DIMANCHE 17juillet :

Manche qualificative C à partir de 8h30

Demi-finales à partir de 11h00

Suite des demis finale à partir de 14h00

Finale à partir de 15h30

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finale

DIVERS :

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d'une bâche de 5M x 4M à placer sous les véhicules de course et d'extincteurs de 6KG par véhicule, visible et à portée de main.